

**COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC  
PROJET PISTE LONGUE AÉROPORT DE MAYOTTE**

**02 DECEMBRE 2011**

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE PROXIMITE –KANI-KELI

Type de réunion :	Réunion de proximité
Date de la réunion :	02 décembre 2011
Lieu de la réunion :	Kani-Kéli

*Introduction et discours d'ouverture*

---

**Mme Anziza MOUSTOIFA**, présidente de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), ouvre la réunion, puis cède la parole à M. El Sadate SOULAIMANA, premier adjoint au maire de Kani-Kéli.

**M. El Sadate SOULAIMANA** (*premier adjoint au maire de Kani-Kéli*) souhaite la bienvenue aux participants et excuse l'absence du maire, retenu par d'autres obligations. Il souligne l'importance de la commune de Kani-Kéli qui rassemble de nombreux villages.

**Mme Anziza MOUSTOIFA** nomme les membres de la CPDP présents dans la salle : Mme Nadira MALECK-BERTRAND, M. Mohamed MOINDJIE et M. Zoubair Ben Jacques ALONZO Elle cède ensuite la parole à Yves DEBOUVERIE, représentant de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) au débat public, qui présente ses collaborateurs : MM. Jérôme ROSSI (ingénieur au service national d'ingénierie aéroportuaire à Aix-en-Provence) et Pierre PINSON (délégué territorial de l'aviation civile à Mayotte).

**Mme Nadira MALECK-BERTRAND** présente les règles et le fonctionnement du débat public.

*Rappel du cadre législatif du débat public, ses règles et son fonctionnement*

---

Obligation légale, le débat public est organisé par une CPDP, et institué autour des projets d'infrastructure d'un montant de 100 millions d'euros, ayant un impact sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Ce débat vise à informer le public et à éclairer le maître d'ouvrage sur sa perception du projet. Il fera l'objet d'un compte-rendu final, disponible avant le mois de mars. Le maître d'ouvrage aura ensuite 3 mois pour livrer publiquement sa réponse au projet.

**Comment participer au débat ?** – les Mahorais sont invités à consulter les documents du maître d'ouvrage et ceux de la CPDP. Ils peuvent ensuite :

- *participer aux réunions publiques*
- *transmettre leurs questions ou avis par écrit à la CPDP*
- *rédiger un cahier d'acteur*
- *émettre leurs propositions sur le site internet (www.debatpublic-pistelonguemayotte.org)*

**Les réunions publiques** – Elles auront lieu jusqu'au 11 décembre 2011. Toutes les réunions publiques organisées obéissent aux principes de *neutralité et d'indépendance* des membres de la Commission par rapport au maître d'ouvrage, d'*équivalence* en matière d'ouverture et de temps de parole, de *transparence*, avec des traductions en shimaoré ou en shibushi, d'*argumentation*, en détaillant les raisons et motifs des prises de position de chacun.

**Mme Nadira MALECK-BERTRAND** conclut son intervention sur des éléments de calendrier, puis cède la parole à Yves DEBOUVERIE, pour la présentation du projet de piste longue.

*Présentation du projet de piste longue*

---

**M. Yves DEBOUVERIE** annonce que la présentation du projet de piste de longue proposé par la DGAC fera l'objet d'un film diffusé en français puis en shimaoré. À l'issue de la projection du film, il donne quelques précisions sur les caractéristiques des deux scénarios, soulignant notamment que la deuxième étape du scénario 1 aboutit à une piste convergente qui remonte moins haut le long de la côte de Pamandzi.

*Débat avec le public*

---

➤ **Forme et finalité du débat**

**M. Zoubair Ben Jacques ALONZO** rappelle que le débat public se fonde sur une confrontation des arguments : il est essentiel que chacun respecte les positions exprimées par les autres intervenants.

**M. Abdhullah Abdellah MANDELA** (habitant de Kani-Kéli, propos en shimaoré) demande qui est à l'origine de ce débat public, à savoir la commune de Pamandzi qui demanderait de l'aide ou l'État.

**M. Abdhullah ATTOUMAIN** (habitant de Kanibé, propos en shimaoré) se demande si le projet de piste longue est réaliste : il déplore que des arguments environnementaux soient sans cesse opposés à la réalisation du projet et souligne que certains projets qui impactent les hommes sont moins remis en question. Il demande donc si le projet sera vraiment réalisé. **M. Ibrahim SALIM** (propos en shimaoré) demande si le débat public a lieu dans tous les territoires d'outremer avant la construction de projets similaires à la piste longue.

**M. Zoubair Ben Jacques ALONZO** rappelle que le débat public est une obligation légale depuis 2002 dès lors qu'un projet d'infrastructure aéroportuaire dépasse 100 M€ : l'État a l'obligation de consulter la population sur la mise en œuvre du projet de piste longue puisque le budget prévu est largement supérieur au seuil obligatoire. Par ailleurs, le débat public permet de recueillir les avis des Mahorais. L'État rendra sa décision sur le projet en fonction des contributions : il n'est donc pas possible d'affirmer que le projet se fera tant que l'État n'aura pas rendu de décision, à la suite du débat public.

**Mme Hélène BOUDET** (habitante de Bouéni) demande où elle peut se procurer la version papier du projet.

**M. Zoubair Ben Jacques ALONZO** répond que le projet est disponible dans les locaux de la CPDP, lors des réunions publiques et sur le site Internet de la CPDP. Par ailleurs, il invite chacun à s'exprimer lors des réunions, via les cahiers d'acteur ou sur le site Internet. **M. Jérôme ROSSI** indique que des études environnementales, comme l'état initial de l'environnement, sont également disponibles à la CPDP. **M. Yves DEBOUVERIE** rappelle qu'il existe des contraintes juridiques fortes en termes de protection de l'environnement : le projet doit faire en sorte d'éviter les nuisances, de les réduire au maximum ou de les compenser. La question de la protection de l'environnement entre donc complètement dans le débat public et doit être confrontée à la réalisation du projet.

**M. Saindou ALHADHURINA** (adjoint au maire de Kani-Kéli) demande ce qu'il adviendra du projet si 50 % des Mahorais s'expriment en sa faveur et 50 % en sa défaveur.

**M. Yves DEBOUVERIE** répond que le débat public n'est pas un référendum et répète que l'État rendra sa décision après le débat public.

➤ **Impacts des travaux**

**M. Ibrahim SALIM** (habitant de Kani-Kéli, propos en shimaoré) souligne que Petite-Terre est une petite île et s'inquiète des conséquences du prélèvement des matériaux nécessaires aux remblais.

**M. Yves DEBOUVERIE** indique qu'une partie des matériaux, les matériaux dits nobles, seront prélevés en Grande-Terre. Les 80 % restants seront prélevés sur les collines de Labattoir et de Four-à-Chaux, mais la colline de Labattoir ne sera pas rasée et il est prévu un aménagement paysager du site à la fin des travaux. Pour appuyer son propos, il présente des images de synthèses qui prouvent que la colline de Labattoir existera toujours et qu'elle jouera toujours son rôle de barrière entre le nord et le sud de l'île.

➤ **Alternatives aux scénarios proposés**

**M. Ibrahim SALIM** (propos en shimaoré) demande ce qu'il est en de l'éventualité de construire un aéroport en Grande-Terre, sur le site de Combani.

**COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC  
PROJET PISTE LONGUE AÉROPORT DE MAYOTTE**

**M. Pierre PINSON** répond que les sites de Combani et Majicavo en Grande-Terre et des Badamiers en Petite-Terre ont été étudiés, puis écartés. Ils présentaient des problèmes agricoles et environnementaux (destruction de terres arables), des problèmes humains (destruction de village et gêne pour l'urbanisation), des problèmes techniques (collines et obstacles dans l'axe et dans les dégagements de la piste) et enfin des problèmes financiers : il est en effet beaucoup plus onéreux de construire un aéroport à partir de rien que d'aménager une structure déjà existante.

**M. Mohamed ALI** demande pourquoi le projet ne prévoit pas plutôt une extension vers la terre.

**M. Yves DEBOUVERIE** répond que prolonger la piste vers la terre pose des problèmes d'exploitation aéronautique puisque cela rapproche de la colline de Labattoir, ce qui augmente les risques. Il y a également une impossibilité humaine puisque cela nécessiterait de raser tous les vieux quartiers de Pamandzi jusqu'à la gendarmerie.

➤ **Nouvelle aérogare**

**M. Mohamed ALI** souligne la vétusté de l'aérogare actuelle.

**M. Pierre PINSON** répond qu'il est prévu la construction d'une nouvelle aérogare qui sera inaugurée à la mi-2013. Ce projet est indépendant de celui de la piste longue et doit répondre rapidement aux besoins des voyageurs.

➤ **Développement de Mayotte**

**MM. Djamel BACARI** et **Moussa SALIM** (habitant de Kani-Kéli, propos en shimaoré) sont favorables au projet, notamment parce qu'il permettra de mettre en place des vols directs sans escale.

**M. Abdou FOUNGOUO** (propos en shimaoré) ajoute que la piste longue permettra de lutter contre la cherté de la vie et l'enclavement de l'île.

**M. El Sadate SOULAIMANA** (propos en shimaoré) souligne que Mayotte a plus à gagner qu'à perdre avec la piste longue. Il se prononce en faveur du scénario 1 qui permettra une mise en service plus rapide et diminuera les inconvénients pour Pamandzi. Par ailleurs, **M. El Sadate SOULAIMANA** insiste sur la nécessité de former les Mahorais aux métiers présents dans l'aéroport.

**M. Yves DEBOUVERIE** répond que le projet de piste longue s'inscrit dans le cadre du développement de Mayotte et qu'il créera une cinquantaine d'emplois d'ici les années 2020. Par ailleurs, le chantier lui-même nécessitera de la main-d'œuvre et créera environ une centaine d'emplois. Pour ce qui est de la formation, les métiers de l'aéronautique sont très techniques et les filières d'apprentissage se trouvent en majorité en métropole. Mais il existe aussi des emplois moins qualifiés qui seront de plus en plus accessibles aux Mahorais.

**Mme Fatima SAIMBOU** (habitante de Kanibé, propos en shimaoré) a conscience des impacts du projet sur l'environnement, mais elle s'intéresse plutôt aux avantages de la piste longue en termes de développement du tourisme.

**M. Yves DEBOUVERIE** répond que les avantages de la piste longue ne se feront pas sentir immédiatement, mais dans plusieurs années. Les jeunes Mahorais d'aujourd'hui bénéficieront de ces retombées positives dans 20 ans ou 30 ans.

➤ **Environnement**

**Mme Hélène BOUDET** s'enquiert des espèces que le projet envisage de déplacer : selon elle, un dugong déplacé ne reviendrait pas dans le lagon.

**M. Jérôme ROSSI** répond que les études préalables ont identifié des espèces d'insectes sur les sites de prélèvement des matériaux (Collines de Labattoir et de Four-à-Chaux) : ces espèces, pour certaines endémiques ou protégées, seront déplacées avant les travaux. Pour ce qui est des espèces

**COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC  
PROJET PISTE LONGUE AÉROPORT DE MAYOTTE**

marines, il est possible de déplacer des coraux, mais rien de concluant n'est encore prévu pour les herbiers dont se nourrissent les dugongs.

En tant qu'écologiste de formation, **Mme Hélène BOUDET** s'exprime en défaveur du projet de piste longue, mais elle ne doute pas qu'il sera mis en œuvre. Elle exprime une légère préférence pour le scénario 1 puisque la réalisation de la première étape permettrait d'avoir un aperçu des impacts positifs et négatifs sur la population et l'environnement. En outre, l'évolution des technologies permettrait peut-être d'éviter la mise en œuvre de la deuxième étape.

**M. Yves DEBOUVERIE** lui rappelle qu'il existe déjà un projet de vols directs entre Mayotte et Paris, projet ajourné pour des raisons techniques. Mais la piste longue reste nécessaire puisque la piste actuelle ne permettra pas des vols directs par tous les temps avec le plein de passagers ou de carburant : si la piste est mouillée ou que le vent vient du nord, l'avion devra réduire sa masse et faire escale à la Réunion pour faire le plein de carburant, ce qui entraînera un retard à Paris. La piste de 2 300 m prévue par l'étape 1 du scénario 1 permettrait le décollage d'avions en vols directs par tous les temps. La longueur de 2 600 m (étape 2 du scénario 1 ou scénario 2) permettrait d'accueillir des avions moins performants et ou des avions de plus grosse capacité.

**Mme Ali HASSIFOI** (habitant de Passi-Kéli, propos en shimaoré) souligne que le respect de l'environnement ne doit pas empêcher la construction de la piste longue : Mayotte est une petite île et ses habitants ont besoin de pouvoir circuler librement, avec des temps de trajet et des tarifs réduits.

**M. Ibrahim SALIM** (propos en shimaoré) s'inquiète de la montée des eaux et demande si la piste est prévue pour y faire face.

**M. Pierre PINSON** répond que le projet prévoit de construire la piste longue à une hauteur de 7 ou 8 m au-dessus du niveau de la mer, ce qui la met pour très longtemps à l'abri des risques de la montée des eaux.

*Conclusion*

---

En conclusion de cette réunion de proximité, **Mme Nadira MALECK-BERTRAND** remercie les intervenants pour la richesse des interventions et elle dresse un bilan des thèmes abordés. Elle invite les participants à la réunion thématique du lendemain à Pamandzi et propose à chacun de se retrouver autour d'un verre de l'amitié.